

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – [clibelleville@orange.fr](mailto:clibelleville@orange.fr)

## Compte-rendu Assemblée Générale 6 octobre 2017

### Salle des fêtes de Belleville sur Loire

#### PARTICIPANTS :

AUDRY Régine, Chambre de métiers et de l'Artisanat du Cher  
BAGOT Patrick, Président de la CLI, Conseiller Départemental canton de Sancerre et Maire de Belleville sur Loire  
BERGERON Marie Christine, Maire de Léré  
BILLAUT Jean-Louis, Maire de Boulleret  
BIZET Gérard, Association du Val de Loire pour la Défense de la Qualité de la Vie  
Adjudant BLONDELET Éric, référent environnement PSPG de Belleville sur Loire  
BOULET Gilles, Adjoint au Maire de la Celle sur Loire  
BOUVET Michel, Conseiller Municipal de Léré  
BOQUEL Pierre, ASN d'Orléans  
Capitaine BOURGEOIS Marc, Commandant du PSPG de Belleville sur Loire  
BRAHAM CHAOUCH Abbas, EDF Belleville sur Loire  
BRIEC Gérard, 3è Adjoint au Maire de Myennes  
BOURSIER Jean Marie, Directeur du CNPE de Belleville sur Loire  
CADORET Estelle, EDF Belleville sur Loire  
CAILLARD Sophie, Maire Adjointe Neuvy sur Loire  
DEFFOBIS Jacky, Conseiller Municipal de Faverelles  
DE LAMMERVILLE Patrice, Société pour la protection des paysages et de l'Esthétique de la France  
DEVIE Pauline, Chargée de communication CNPE  
Capitaine DUCRET Jean, Adjoint Cdt du PSPG Belleville sur Loire  
GALOPIN Brigitte, Maire de St Loup  
GAUTHIER Josette, Maire Adjoint de la Celle sur Loire  
GIRAULT Maud, Société Française d'Energie Nucléaire Val de Loire  
JACQUELIN Pascal, Délégué syndical CFE CGC  
JACQUIER Hervé, CNPE  
JOLIVET Thierry, Sortir du Nucléaire Berry Gennois Puisaye  
LENGRAND Michel, Maire Adjoint de Bonny sur Loire  
MARRET Dominique, Président de l'association Puisaye-Loire-Nature et Environnement, Trésorier de la CLI  
MESSELOT Daniel, Président association du Val de Loire, Vice-Président de la CLI  
MICHOT Franck, DIR CNPE Belleville sur Loire  
MILLET Jérôme, Directeur du Cabinet de la Préfète du Cher  
MOZZICINACCI Jean Gabriel, CDOM 18  
PEART Frédéric, EDF Belleville sur Loire  
POULIQUEN Brice, Chargé d'affaires ASN d'Orléans  
POUZET Françoise, Sortir du nucléaire Berry – Gennois- Puisaye  
QUIEN Jean-François, Préfecture de la Nièvre  
RIVERA Thierry, Chef du bureau de la Sécurité Civile Préfecture du Cher  
ROGER Silvère, Chef de mission environnement CNPE  
RONDELET Thierry, Conseiller municipal de Santranges  
ROUSSET Jean François, Conseiller à Boulleret  
ROUYRE CROS Olivier, Chef de mission Sûreté et qualité CNPE  
ROY Danielle, Maire de la Celle sur Loire, Secrétaire de la CLI  
TAPONARD Thierry, Chef Mission communication CNPE  
THYRION Jean-Pierre, Vice-Président de l'Association Nature 18  
VAN DER PUTTEN Bruno, Conseiller municipal Belleville sur Loire  
VIGUIE Pascal, Maire de Sury près Léré

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – [clibelleville@orange.fr](mailto:clibelleville@orange.fr)

## EXCUSES :

BUFFET Bernard, Maire Adjoint de Boulleret, membre de la CLI de Belleville sur Loire  
DESBOIS Patrick, Maire de Beaulieu sur Loire  
DU CHAMPS Sylvain, Chef du service des sécurités Préfecture du Cher  
FERRIER Catherine, Préfète du Cher  
RIVET Michelle, Conseillère Régional du Centre Val de Loire

Monsieur Bagot Président de la CLI, ouvre la séance à 19 h 10 en remerciant e leur présence les élus, monsieur Millet, Directeur du cabinet de la Préfète du Cher, les membres de la CLI, ainsi que monsieur Boquel de l'ASN, monsieur Boursier, Directeur du CNPE.

Après avoir énoncé les excusés, monsieur BAGOT présente l'ordre du jour qui porte sur un seul thème « la surveillance renforcée » du CNPE de Belleville sur Loire par L'ASN.

La tenue de cette réunion, provoquée, à l'initiative des membres du CA de la CLI de Belleville sur Loire, est consécutive à courriel émis le mercredi 13 septembre 2017 au matin par l'ASN et destiné à monsieur le Président de la CLI.

Ce courriel auquel était jointe la copie du courrier adressé expliquait les motifs qui conduisaient l'ASN à mettre le CNPE en « surveillance renforcée ». Dans ce même échange l'ASN indiquait que le lendemain, sur Orléans, se tiendrait une conférence de presse sur le bilan des 4 centrales implantées sur la Loire et relevant du périmètre de l'ASN d'Orléans.

Monsieur Bagot relate sa surprise et surtout que dans l'heure qui suivait la réception de ce courriel, le Président de la CLI était assailli de questions par la presse nationale, régionale et locale (7 ou 8 dont Europe 1 et France 3), alors que la conférence de presse de l'ASN devait se tenir le lendemain.

Par la voie de conséquence, le CA de la CLI s'est réunie, en urgence le vendredi 22 septembre en soirée pour définir les actions à mener,

Lors de cette séance, il a été décidé d'organiser au plus vite une réunion plénière de la CLI, afin d'expliquer et informer, les membres de la CLI d'une part mais aussi de rendre cette réunion plénière ouverte au public afin d'en assurer la plus large diffusion ; d'où notre présence ce soir.

## **I / Mise sous surveillance renforcée de la centrale de Belleville-sur-Loire**

Monsieur Pierre Boquel, représentant de l'ASN, informe que la décision de l'ASN de mettre la centrale de Belle sur Loire sous « surveillance renforcée » résulte d'un bilan des contrôles et inspections menées dans la premières partie de 2017, dont celui de l'inspection renforcée ayant eu lieu les 4 et 5 avril, qui avait donné lieu à une présentation à la CLI lors de sa dernière réunion plénière. Ce bilan n'a pas montré d'évolution marquée par rapport au bilan de l'année 2016, qui avait révélé plusieurs points faibles.

Dans son rapport annuel 2016, l'ASN a ainsi classé le site de Belleville sur Loire en retrait, par rapport au reste du parc des réacteurs EDF dans le domaine de la sûreté.

En effet, le bilan du contrôle exercé en 2016 par l'ASN montrait une dégradation des performances en matière sûreté. L'année 2016 a été marquée :

- 1 : un nombre de d'évènements significatifs importants (8 évènements significatifs pour la sûreté de niveau 1 en 2016) ;
- 2 : des défauts de surveillance des installations, notamment dans le domaine de la conduite des réacteurs ;
- 3 : un processus de gestion des écarts (organisation du site pour détecter les anomalies) insuffisamment robuste.

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – [clibelleville@orange.fr](mailto:clibelleville@orange.fr)

Certes, l'ASN a constaté des améliorations au premier semestre 2017 avec moins d'évènements significatifs déclarés pour des écarts de conduite de réacteurs. (1 non-respect des STE lié à un défaut de surveillance en salle de commande déclaré au premier semestre).

En revanche, dans le domaine de la gestion des écarts, l'ASN n'a pas constaté d'amélioration significative. Une inspection renforcée a été effectuée les 4 et 5 avril 2017 sur le thème de la gestion des écarts, cette inspection n'a pas donné de résultats satisfaisants (la lettre de suite de l'inspection est consultable sur le site internet de l'ASN).

Point de précision sur la gestion des écarts :

La réglementation donne une définition à la notion d' « écart » : est considéré comme un écart tout non-respect des performances que doivent assurer les matériels importants pour la sûreté d'une installation nucléaire.

Le processus de gestion des écarts que doit mettre en place un exploitant d'installation nucléaire doit comprendre une organisation pour détecter les anomalies affectant ses matériels, identifier celles qui remettent en cause les performances de ces matériels importants pour la sûreté (= « écarts »), corriger les écarts dans des délais adaptés et en tirer le retour d'expérience.

En l'absence de progrès constaté dans le domaine de la gestion des écarts, l'ASN a donc décidé de faire évoluer ses modalités de contrôle de l'installation. Cela se traduit par :

- Des contrôles en inspections thématiques axés spécifiquement sur la gestion des écarts (en particulier l'identification des anomalies) ;
- un contrôle par sondage des prises de positions techniques résultant de la confrontation des avis des différents services de la centrale (étape d'analyse des anomalies détectées et de traitement des écarts) ;
- le suivi du traitement des écarts hors des périodes d'arrêt de réacteur (la réglementation prévoit déjà un contrôle systématique du traitement des écarts à l'occasion des redémarrages après des périodes d'arrêt de réacteur) ;
- une inspections de récolement (= inspection de contrôle des mesures prises) de l'inspection renforcée d'avril 2017.

En résumé : la note d'information publiée par l'ASN sur son site internet, annonçant la mise sous surveillance renforcée de la centrale de Belleville sur Loire, n'est pas une note d'information sur un état dégradé lié à l'état général de la centrale. C'est une information sur l'évolution du contrôle de l'ASN qui résulte de son analyse aux cours des inspections réalisées.

Question de monsieur le Directeur du Cabinet de la Préfète du Cher : La surveillance renforcée est-elle inédite ? Implique-t-elle la population et combien de temps va durer cette surveillance renforcée ?

Réponse de monsieur Boquel (ASN) :

Cette situation n'est pas inédite, les centrales de Chinon (entre 2010 à 2014) ; et de Dampierre en Burly (en 2000) ont été placées sous surveillance renforcée par l'ASN, alors que la rigueur d'exploitation étaient jugées non satisfaisante pour ces sites.

Une telle surveillance n'est pas définitive. Chinon et Dampierre en Burly sont revenus sous un régime de contrôle « normal » . On ne parle pas d'accidents nucléaires, on parle de renforcement des mesures de contrôle.

Enfin, la durée de cette surveillance renforcée dépendra des améliorations apportées par le CNPE. L'ASN ne lèvera la surveillance renforcée que quand elle constatera que ces améliorations ont des effets pérennes.

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – clibelleville@orange.fr

## III/ PLAN DE MANAGEMENT DE LA SÛRETE

Monsieur Boursier, Directeur du CNPE, souligne le caractère public de l'information sur le plan d'actions partagé, en novembre 2016 avec L'ASN, et rendu publique en janvier 2017 par le biais des journaux locaux.

Le plan présenté est en 3 parties : Compétence, Encadrement et Investissement.

Le plan :

- Priorité sûreté doit être visible et incarnée
- La compétence c'est développer les qualités de nos professionnels, sur la rigueur de l'exploitation des maintenances (constance)
- Assurer la robustesse des installations
- Professionnaliser les relations avec l'ASN.

Développer le leadership sûreté : c'est un dialogue entre les experts qui ont des avis et les décideurs, avec un meilleur professionnalisme et une clarification des exigences.

Développer les compétences sûreté : développement du professionnalisme, de la culture sûreté et une action collective (travail collectif)

Développer la rigueur d'exploitation et de maintenance : contrôle avant intervention, analyse des risques avant chaque intervention

Assurer la robustesse de nos installations : programme des travaux (le Grand Carénage), traitement des écarts, la robustesse

Professionnaliser les relations avec l'ASN : rendre fluide les échanges entre le CNPE et l'ASN

Aussi les premiers effets sont :

- ✓ La connaissance du terrain (installation) ;
- ✓ La présence des managers plus visibles, plus fréquentes ;
- ✓ La qualité de données ;
- ✓ Plan de Management de la Sûreté déployé dans les services (PMS), formations culture sûreté et compétences

Quelques exemples :

- ✓ Illustrations (campagnes régulières) ;
- ✓ Panneaux sûreté sur le site (obligation de sûreté) ;
- ✓ Organisation par le CNPE des matinées Sûreté (19/09/2017) et journée Sûreté le 4/05/ 2017 ;
- ✓ Campagne de signalisations des FME (prévention des corps étrangers dans le circuit) petits objets sont interdits dans les zones signalées ;
- ✓ Equipes multi-métiers sur le terrain, chaque semaine, avec un œil Sûreté plus aiguisé ;
- ✓ Simulateur de conduite ;
- ✓ Simulateur de maintenance.

### Question d'un prestataire EDF concernant l'hébergement

Certains prestataires EDF dormiraient dans leurs véhiculent et par conséquent leurs compétences peuvent être mise en doute !

### Réponse de monsieur Boursier

Les plans et les conditions de travail s'adressent à toutes les personnes travaillant sur le site y compris les prestataires.

En ce qui concerne l'hébergement le CNPE a recensé 3500 lits, une convention a été signée entre le CNPE, les hôteliers, les propriétaires de gites afin de disposer de prix attractifs.

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – [clibelleville@orange.fr](mailto:clibelleville@orange.fr)

Une enquête de satisfaction auprès des prestataires montre un taux satisfaisant.

Aussi il est étonné d'une telle situation et demande au prestataire plus de précision sur ces personnes pour engager une démarche afin de leur permettre de recourir à une situation normale.

Intervention de monsieur Desprez

Ce dernier demande une minute de silence suite au décès d'une personne électrocutée sur le site de Dampierre en Burly.

Il procède ensuite à un long discours sur le rôle et sur l'attitude du CNPE. Il souhaite notamment que la clause de confidentialité soit levée sur les envois des courriels d'informations du CNPE à la CLI

Enfin monsieur Desprez interpelle le Directeur du CNPE, lequel lui fait remarquer l'avoir invité à plusieurs reprises pour venir visiter le CNPE et qu'à ce jour il n'a toujours pas donné suite...

Monsieur Bagot rappelle que l'ordre du jour est essentiellement basé sur la surveillance renforcée du site de Belleville sur Loire, il précise que les courriels d'informations du CNPE sont relayés, sans délai, à tous les membres qui souhaitent les recevoir, et ceux-ci depuis le début de sa présidence.

Monsieur Boquel rappelle que l'ASN a également un rôle d'information, il revient sur le sujet des suites données aux inspections et précise que l'ASN instruit systématiquement les réponses apportées par EDF aux constats faits en inspections : ces réponses peuvent comporter :

- Soit la confirmation que les constatations faites par les inspecteurs le jour de leur inspection ont été corrigées ;
- Soit un engagement d'EDF à réparer ;
- Soit des analyses montrant que les constats faits par les inspecteurs ne mettent pas en cause la la sûreté et n'appellent pas d'actions correctives.

## Question de monsieur Marret à monsieur le Directeur du CNPE

Pourquoi la durée de l'arrêt de tranche n° 1 semble durer plus longtemps que la durée prévue initialement ?

## Réponse de monsieur Boursier

L'arrêt de tranche est plus long que prévu 70 jours prévus initialement. Les raisons sont les suivantes :

- Certains travaux ont pris plus de temps que prévu et il n'est pas concevable une remise en service tant que les travaux prévus ne sont pas terminés ;
- Difficulté au redémarrage de la partie secondaire de la station (partie qui produit le courant électrique) temps nécessaire à la réparation.
- 

La tranche n°1 devrait revenir sur le réseau d'ici une semaine ou deux.

Pour la tranche n°2, le délai serait plus court et monsieur Boursier espère que les deux tranches seront fonctionnelles dans un mois et demi pour affronter l'hiver, comme chaque année.

Monsieur Boursier rappelle également que la responsabilité nucléaire est de la responsabilité du CNPE, l'ASN fait son travail, de contrôle, et de surveillance (comme un « gendarme »).

## Question d'un membre de l'assemblée à l'intention des représentants de la Préfecture du Cher

Le nouveau PPI a été mis en place à l'époque de Madame Ségolène Royale (ministre de l'environnement en juillet 2016). Ce nouveau PPI est en cours d'élaboration et monsieur Rivera en charge de ce dossier au niveau de la Préfecture du Cher précise que le processus est long à mettre en œuvre avec notamment la problématique liée à la concertation différentes et également sur l'imbrication de deux PPI à 20 kms pour Dampierre en Burly et Belleville sur Loire.

La Préfecture espère bien avancer pour la rédaction de ce nouveau PPI avant la fin de l'année, mais sa mise en place sera plus longue.

# COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Mairie, Place Prudent Chollet 18240 Belleville sur Loire

Tél : 02.48.54.78.61 – [clibelleville@orange.fr](mailto:clibelleville@orange.fr)

## Intervention de monsieur Bagot, Président de la CLI

Il informe le public que suite aux dernières élections législatives, la CLI a relancé les nouveaux élus pour leur demander s'ils souhaitent remplacer les anciens, afin de prévoir la mise à jour et l'émission du prochain arrêté départemental, dont dépend la CLI.

Il précise également que des essais sirènes ont été sollicités par la CLI à la demande des élus. Ces essais vont être réalisés prochainement, ce sera une première pour le site de Belleville sur Loire.

Enfin, il appelle que parmi ses attributions, l'ASN a le pouvoir de faire suspendre, si nécessaire, à titre provisoire et conservatoire, le fonctionnement d'une installation nucléaire de base en cas de risques graves et imminents.

N'ayant plus de question parmi les membres présents, monsieur Bagot clôture la réunion à 20 h 30.